

## Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

REUNION DU 15 OCTOBRE 2015 à 18h30 Heures

Salle du dojo du Centre culturel Jacques Prévert à Aix sur Vienne

Présents : Mme ARNAUD, M. ARNAUD Sébastien, M. DIDIERRE, M. BARRET, M. BARRY, M. BEAUDOU, Mme GARNIER, Mme BERNARD, M. BRIL (x2), M. CARPE, M. COTTAZ, M. COUVIDAT, Mme DANGLA GENDREAU, M. DELHOUME, M. DUTHEIL, M. GARAUD, M. CELERIER, M. GUY, M. DECONCHAT, M. GUYONNAUD, M. HEARN, Mme LAGARDE (x2), M. JASMAIN, M. COUTURIER, M. KAUWACHE, M. LAGRANGE, M. MOUSSOURS, M. PORTHEAULT (x2), M. PRECIGOUT, M. QUETTE (x2), M. RATIER, M. REBEYROL, Mme PUIVIF, Mme THEOLET.

Pouvoirs : M. BALLOT à Mme THEOLET, M. BONNAUD à M. BEAUDOU, M. PEYRAT à M. QUETTE

Absents / Excusés : M. ARNAUD Fabrice, Mme AYMARD, Mme VINCENT, M. BOUTIN, Mme CRUVEILHER, Mme MASNEUF, Mme MARSAUDON, M. MLINSKY, M. REJASSE.

Secrétaire de séance : Mme THEOLET

Assistaient à la réunion: M. BRIZARD, Mlle MOREAU, Mlle BURGUET

### COMPTE RENDU

Présents : 35

Votants : 38

Dont pouvoirs : 3

La séance débute à 18h30, **M. ARNAUD**, Maire de la commune accueille les membres du comité syndical à Aix sur Vienne. Il insiste sur l'importance d'héberger le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne dans des locaux communaux et de bénéficier des services du syndicat sur et pour la commune.

**M. BARRY** remercie **M. ARNAUD** pour la qualité des locaux du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne et pour le prêt de la salle lieu de la réunion du jour.

**M. BARRY** soumet ensuite à la validation le compte rendu de la séance du 15 juillet 2015 qui n'appelle pas de remarques.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour de la séance.

### Poste de secrétariat / comptabilité : demande de subvention

**M. BARRY** résume le projet de délibération transmis dans la note de synthèse en précisant que pour le moment, il ne s'agit que d'une demande d'aides à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La délibération n'appelle pas de remarques et est validée à l'unanimité.

### Postes de techniciens : demande de subventions

**M. BARRY** rappelle que les fondements des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Limousin en matière de soutiens financiers aux postes. Il précise ensuite les montants des dépenses prévisionnelles et recettes envisagées.

**M. CELERIER** se questionne sur l'évolution des politiques en la matière dans la perspective de fusion des régions. **M. BARRY** répond que, de ce qu'il en sait ; les politiques de l'Eau ne seraient pas remises en cause bien que cette compétence ne soit pas obligatoire. Il se trouve que les enjeux de la région Limousin située en tête de bassin versant semblent, au contraire renforcer les politiques publiques régionales de l'Eau. Les perspectives envisagées semblent se situées dans une certaine continuité de l'action des 3 régions.

**M. BRIZARD** indique que les taux de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doivent évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La présente demande prend en compte ces évolutions.

La délibération n'appelle pas de remarques et est validée à l'unanimité.

## Prêt du bus : convention type

**M. BARRY** fait un historique du projet et du contexte de présentation de la délibération. Il précise synthétiquement les orientations d'utilisation du bus proposées par le bureau. Pour plus de simplicité, il propose ensuite que les communes adhèrent à la compétence n°3 des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne : « Activités d'animation de loisirs nautiques, environnementales et éducatives sur le bassin versant de la Vienne ».

**M. GUYONNAUD** questionne le Président sur la conduite du bus par un agent communal disposant des permis de conduire adéquat. **M. BARRY** précise qu'il s'agit d'une problématique en questionnement. Des réponses sont en attente pour des questions d'assurance et de possibilités de prêt. Il semble nécessaire que le conducteur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne dispose de la FIMO pour prêter le bus !

**M. BARRY** présente ensuite le projet de délibération qui n'appelle pas de remarques et est finalement adopté à l'unanimité.

## Entretien des zones humides : demande de subventions

**M. BARRY** donne lecture du projet de délibération qui est adopté à l'unanimité sans remarques. Les demandes de subventions seront faites.

## Etude du devenir du seuil de Romanet à Isle : attribution

**M. BARRY** représente le contexte particulier de cette étude. Il précise les conclusions de la commission d'appel d'offres. **M. BARRY** évoque aussi le travail de la commune d'Isle et de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole sur les abords de la route nationale 21. Une rencontre avec le Maire est envisagée, une réunion de présentation de ce projet est prévue le 12 décembre. **M. BARRY** y participera, il propose d'attribuer ce marché d'étude à Egis'Eau comme le propose la CAO mais d'attendre la réunion avec la mairie d'Isle avant de notifier cette étude pour en ajuster quelques éléments techniques si besoin.

**M. BARRY** propose donc le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## Projet de communication / sensibilisation : plaquettes et exposition

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur ce projet en complément des données fournies sur la note de synthèse.

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité. Les demandes de subventions seront faites selon le tableau :

DEPENSES		RECETTES		
	€ TTC		Taux	Montant
Plaquettes de communication	680	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 % → 60 %	862,50 € → 1.035 €
		Région Limousin	30 % → 20 %	517,50 € → 345 €
Exposition sur la Vienne (3 panneaux)	1.045	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	20 %	345 €
	<b>1.725</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1.725 €</b>

## Programme étangs 2015-2016 : demande de subventions

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur ce projet en complément des données fournies sur la note de synthèse.

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité. Pour rappel :

DEPENSES		RECETTES							
ETUDES, MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX									
	€ TTC		Dépenses éligibles	Taux	Montant				
Publicité globale des marchés et affiches	1.500 110	Agence de l'Eau Loire Bretagne	251.630	50 %	125.815				
Etude d'aménagements ou effacement de l'étang de M. JOURDY	3.000			↓					
Complément d'étude d'aménagements ou effacement de l'étang de M. RAGOT	1.500			60 % sur étude et travaux à 80 % sur effacement					
Etude d'aménagements ou effacement de l'étang de M. VETEAU	3.500	Région Limousin	97.290	30 % <sup>(1)</sup>	29.187				
Etudes d'aménagements ou effacement des 2 étangs de Mme LORGET	4.700 3.400			↓		20 % sur étude et effacement			
Arasement de l'étang de la commune de Flavignac	25.000	FEADER (Europe)	154.340	30 % <sup>(2)</sup>	46.302				
Arasement de l'étang Mme BECHADE	4.800			↓					
Arasement des étangs M. et Mme PILLOW Maitrise d'œuvre Travaux	1.680 44.100			20 % sur aménagement					
Arasement de l'étang M. MARSELOO	4.000	Propriétaires :							
Aménagements des étangs de M. AUBASPEYRAS Dossier administratif Maitrise d'œuvre Travaux						M. JOURDY	3.000	20 %	600
						M. RAGOT	1.500	20 %	300
						M. VETEAU	3.500	20 %	700
						Mme LORGET	8.100	20 %	1.620
						Mairie de Flavignac	25.000	20 % → 0	5.000 → 0
						Mme BECHADE	4.800	20 % → 0	960 → 0
						M. et Mme PILLOW	48.780	20 % → 0	9.156 → 0
						M. MARSELOO	4.000	20 % → 0	800 → 0
						M. AUBASPEYRAS	99.420	20 %	19.884
		M. NORTHWOOD	23.820	20 %	4.764				
	M. et Mme CLAVEAU	31.100	20 %	6.220					
Aménagements des étangs de M. et Mme CLAVEAU Travaux	31.100 €	SABV	1.610	20 %	322				
<b>TOTAL</b>	<b>251.630</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>251.630</b>				

## Programme de travaux sur les ouvrages communaux (Liste 2 / Tranche n°1) : demande de subventions

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur ce projet en complément des données fournies sur la note de synthèse.

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES			
		Montant € TTC	Organismes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Moulin de Badassat	Maitrise d'œuvre	180,09	Agence de l'Eau Loire Bretagne	136.834	60 à 80 %	De 82.100,40 à 109.467,20 €
	Travaux	2.610				
Violezeix Nord Ouest	Maitrise d'œuvre	2.248,52				
	Travaux	32.587,20				
Violezeix Nord Est	Maitrise d'œuvre	136,62	Région Limousin	136.834	0 à 20 %	Max de 27.366,80 €
	Travaux	1.980				
Pont de Lavaud	Maitrise d'œuvre	6.266,88	Autofinancement	136.834	20 %	27.366,80 €
	Travaux	90.824,40				
<b>TOTAL</b>		<b>136.833,71</b> Arrondi à <b>136.834 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>136.834 €</b>

## Etude d'un ouvrage à Janailhac : demande de subventions

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur ce projet en complément des données fournies sur la note de synthèse.

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	€ TTC		Taux	Montant
Etudes préliminaires	1.325	1.590	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 % → 60 %	1.350 → 1.620
APS	485	582	Région Limousin	30 % → 20 %	810 → 540
PRO	440	528	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	20 %	540
	<b>2.250</b>	<b>2.700</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2.700</b>

## Effacement du Gué Giraud : ajustement de projet

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur ce projet en complément des données fournies sur la note de synthèse. Ces ajustements rapportent le projet à 1.700.000 € TTC et autorisent le Président à déposer l'ensemble des dossiers administratifs : DIG, Loi sur l'Eau, défrichement, site inscrit...

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

### Rencontre avec les élu(e)s du PETR du pays de Monts et barrages

**M. DIDIERRE** précise que le PETR regroupe 34 communes dont 6 sont sur le bassin versant de la Briance dont quelques-unes adhérents aussi au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Il précise que la

rencontre prévue de longue date, avant la publication de la Loi NOTRe notamment, sera reconduite après la validation du SDCI et que la compétence GEMAPI issue de la loi MAPTAM va également apporter des évolutions à compter de janvier 2018 qu'il faudra bien appréhender.

**Contrat territorial des milieux aquatiques sur le bassin de la Briance**

**M. GUY** fait un point sur le dernier COPIL du contrat en date du 7 octobre 2015, qu'il a présidé. Une validation définitive du programme d'actions sera proposée au prochain comité syndical en décembre. Il précise la qualité du travail fourni par Clémence MOREAU.

**M. BARRY** demande si les élus ont des questions complémentaires avant de clore la séance vers 20h00.